

DELIBERATION N°512

OBJET : CESSION DU TERRAIN CADASTRE SECTION BD, N° 11 SIS 105 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Entendu l'exposé de Monsieur le maire relatif à l'acceptation de la proposition d'achat du terrain cadastré section BD, n° 11, d'une contenance de 3 447 m² ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de France Domaine du 29 juillet 2024 sur l'évaluation du terrain concerné ;

Prenant en compte la proposition d'achat de la société KALKAN PROMOTION dans le but de procéder à la construction d'un ensemble immobilier ;

Considérant que cette proposition justifie l'opportunité de la cession au regard de l'intérêt communal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE la cession à la société KALKAN PROMOTION, avec faculté de substitution par toute personne morale ou physique de son choix, de la parcelle cadastrée section BD, n° 11, sise 105 avenue du Général de Gaulle ;

FIXE le prix à 1 830 000€ ;

PRECISE que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acquéreurs ;

AUTORISE Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué, à signer tout actes ou documents permettant de mener à bien cette cession.

DELIBERATION ADOPTÉE PAR :

- 25 Voix pour : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Zlajn TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anna-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indra GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAUVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN.
- 10 voix contre : Monsieur Jean-Pierre-BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Lucia CZIFFRA.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 23 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DEBACKER.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 23 septembre 2024

Le Maire,
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 27/09/2024

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Conseillers en exercice :	35
Présents :	31
Absents :	4
Pouvoirs :	4
Votants :	35*

Convoqués le : 17 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 23 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS : Monsieur Patrick SALMON, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN.

POUVOIRS DE :	Monsieur Patrick SALMON	à	Madame Espérance AUDINEAU
	Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Josyane MELEARD
	Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Ziain TADJINE
	Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Il est précisé qu'avant la présentation de la question n°1 « Avis du conseil municipal sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la Doure avec le plan local d'urbanisme sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière », Mesdames et Messieurs FLECK, DEVRIENDT, ONETO, GHOZLAND, MARCOUX, VINHAS PEREIRA, BARIANT ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat ni au vote de la délibération correspondante.*

** Il est à noter que Madame Françoise MILLET a quitté la séance avant le vote de la délibération n°521 (Année 2024 – budget principal – décision modificative n°1) et est revenue avant le vote de la délibération n°522 (Année 2024 - budget annexe RPA (Résidence pour personnes âgées) – décision modificative n°1).*